

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet aux Conseils municipaux de constituer des commissions dont le rôle est l'examen préparatoire des affaires et questions soumises à délibération du Conseil municipal,

Considérant que ces commissions émettent des avis simples et peuvent formuler des observations,

Considérant que le Conseil municipal est seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation des travaux de ces commissions dites facultatives,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 22 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 7 voix contre du groupe « Unis pour Landivisiau »,

DECIDE DE CREER les 9 commissions suivantes :

« Administration générale - Personnel – Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages »

« Finances - Travaux - Agriculture »

« Enfance - Famille - Jeunesse »

« Economie - Projets urbains - Foncier »

« Education - Formation »

« Commerce et Artisanat - Urbanisme réglementaire »

« Action sociale - Santé - Logement »

« Culture - Patrimoine »

« Vie associative - sport »

FIXE à 10 le nombre de Conseillers municipaux siégeant au sein des commissions.

Considérant les propositions de candidatures de Madame le Maire pour le groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et de Monsieur Samuel PHELIPPOT pour le groupe « Unis pour Landivisiau »,

Considérant que les membres du Conseil municipal peuvent décider, par un vote unanime, de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant le calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste issu de l'élection (8 conseillers pour le groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 2 conseillers pour le groupe « Unis pour Landivisiau ») comme annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ELIT les membres du Conseil municipal pour siéger aux commissions municipales comme suit :

Commission « Administration générale - Personnel – Sécurité - Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages »

Laurence CLAISSE
Louis SALIOU
Christine PORTAILLER
Isabelle APPRIOU
Julie KERVELLA
Corinne DUCLOS
Hélène BECKING
Arnaud BILLON
Eliane AUFFRET
Gilbert MEUDEC

Commission « Finances - Travaux - Agriculture »

Louis SALIOU
Nadine ABAZIOU
Yvan MORRY
Sonia TORRES
Karine BLEAS
Delphine LE ROUX
Frédéric BOURGET
Yvon BALANANT
Eliane AUFFRET
Gilbert MEUDEC

Commission « Enfance - Famille - Jeunesse »

Nadine ABAZIOU
Christine PORTAILLER
Isabelle APPRIOU
Julie KERVELLA
Philippe RIVIERE
Arnaud BILLON
Nadia DUTERDE
Philippe DELAPORTE
Claude ABIVEN
Nolwenn DEWAILLY

Commission « Economie - Projets urbains - Foncier »

Yvan MORRY
Louis SALIOU
Jean-Luc MICHEL
Sonia TORRES
Sébastien JEZEQUEL
Ronan LUNVEN
Delphine LE ROUX
Frédéric BOURGET
Samuel PHELIPPOT
Gaëlle MARTINEAU

Commission « Education - Formation »

Christine PORTAILLER
Nadine ABAZIOU
Isabelle APPRIOU
Daniel PERVES
Philippe RIVIERE
Corinne DUCLOS
Nadia DUTERDE
Philippe DELAPORTE
Claude ABIVEN
Benjamin ROPERT

Commission « Commerce et Artisanat - Urbanisme réglementaire »

Jean-Luc MICHEL
Yvan MORRY
Sébastien JEZEQUEL
Ronan LUNVEN
Karine BLEAS
Frédéric BOURGET
Yvon BALANANT
Hélène BECKING
Gaëlle MARTINEAU
Nolwenn DEWAILLY

Commission « Action sociale - Santé - Logement »

Isabelle APPRIOU
Christine PORTAILLER
Sébastien JEZEQUEL
Delphine LE ROUX
Corinne DUCLOS
Hélène BECKING
Nadia DUTERDE
Philippe DELAPORTE
Samuel PHELIPPOT
Eliane AUFFRET

Commission « Culture - Patrimoine »

Daniel PERVES
Jean-Luc MICHEL
Julie KERVELLA
Karine BLEAS
Philippe RIVIERE
Corinne DUCLOS
Yvon BALANANT
Nadia DUTERDE
Claude ABIVEN
Benjamin ROPERT

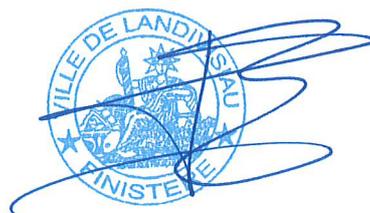
Commission « Vie associative - sport »

Sonia TORRES
Daniel PERVES
Sébastien JEZEQUEL
Ronan LUNVEN
Philippe RIVIERE
Arnaud BILLON
Nadia DUTERDE
Philippe DELAPORTE
Nolwenn DEWAILLY
Benjamin ROPERT

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 22 SEP. 2020
Et de la publication, le... 22 SEP. 2020
Fait à Landivisiau, le... 22 SEP. 2020
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901052-20200922-4002020-DE

COMMISSIONS MUNICIPALES

DONNEES

Nombre de sièges à pourvoir	10	à compléter
	Nombre de voix obtenus	
Liste "Landivisiau avec vous et pour vous"	22	à compléter
Liste "Unis pour Landivisiau"	7	à compléter
TOTAL SUFFRAGE EXPRIME	29	
Votants	29	à compléter
Abstention	0	à compléter
Nul	0	à compléter

APPLICATION QUOTIENT ELECTORAL

Quotient électoral (suffrage exprimé/nombre de sièges)	2,9
Liste "Landivisiau avec vous et pour vous"	7,586206897
Liste "Unis pour Landivisiau"	2,413793103
1ère répartition de sièges	
Liste "Landivisiau avec vous et pour vous"	7
Liste "Unis pour Landivisiau"	2
TOTAL	9
RESTE A POURVOIR	1

APPLICATION AU PLUS FORT RESTE

2ème répartition de sièges		
Liste "Landivisiau avec vous et pour vous"	2,75	1
Liste "Unis pour Landivisiau"	2,333333333	0

REPARTITION FINALE PAR LISTE

Liste "Landivisiau avec vous et pour vous"	8
Liste "Unis pour Landivisiau"	2
TOTAL	10